

4 ALBERT EMBANKMENT
LONDRES SE1 7SR

Téléphone : +44(0)20 7735 7611

Télécopieur : +44 (0)20 7587 3210

Lettre circulaire No 4204/Add.24
13 juillet 2020

Destinataires : Tous les États Membres de l'OMI
Organisation des Nations Unies et institutions spécialisées
Organisations intergouvernementales
Organisations non gouvernementales bénéficiant du statut consultatif auprès
de l'OMI

Objet : **Coronavirus (COVID-19) - Résultats du Sommet maritime international
virtuel sur la relève des équipages organisé par le Royaume-Uni**

Le Royaume-Uni a organisé un sommet maritime international virtuel le 9 juillet 2020 pour aborder l'impact de la COVID-19 sur la relève des équipages. Ont participé à ce sommet des représentants de plus d'une douzaine de pays. Les difficultés auxquelles font face les équipages des navires dans le monde entier ont été au centre des échanges, tandis que tous les gouvernements et parties ont été invités instamment à résoudre les problèmes afin d'appuyer les travailleurs et plus largement le secteur maritime.

Lors de ce sommet, 13 Gouvernements du monde entier, à savoir l'Allemagne, l'Arabie saoudite, le Danemark, les Émirats arabes unis, les États-Unis, la France, la Grèce, l'Indonésie, la Norvège, les Pays-Bas, les Philippines, le Royaume-Uni et Singapour, ont adopté la Déclaration commune du sommet maritime international virtuel sur la relève des équipages, dont le texte figure en annexe, dans laquelle ils expriment leur reconnaissance aux gens de mer et s'engagent à résoudre d'urgence les problèmes qui les concernent, liés à la pandémie de COVID-19. Le Directeur général de l'OIT a appuyé les résultats du sommet.¹

Les signataires de la Déclaration se sont notamment engagés à désigner les gens de mer comme des travailleurs clés; accepter les documents d'identité des gens de mer comme preuve de leur statut de travailleur clé; mettre en œuvre les protocoles approuvés par le secteur pour garantir la sécurité de la relève des équipages des navires²; revoir les restrictions nationales en matière de quarantaine; et accroître l'accès, dès que possible, aux vols commerciaux à destination et en provenance des principaux pays d'origine des gens de mer.

¹ https://www.ilo.org/global/about-the-ilo/newsroom/news/WCMS_750543/lang--fr/index.htm

² Se reporter à la lettre circulaire No 4204/Add.14 intitulée "Cadre de protocoles recommandé visant à garantir la sécurité de la relève et du voyage des équipages pendant la pandémie de coronavirus (COVID-19)".

Le Secrétaire général s'inquiète du fait que plus de 200 000 marins attendent toujours d'être rapatriés alors que nombre d'entre eux sont restés bien au-delà de leur contrat initial. Un nombre similaire de marins attendent de rejoindre les navires. Il invite instamment les États Membres à s'engager à appliquer les principes énoncés dans la Déclaration commune et à la diffuser largement à toutes les parties concernées; et il invite les États Membres qui souhaitent signer la Déclaration à prendre contact avec le Gouvernement du Royaume-Uni³.

³ Maritimeengagement@dft.gov.uk

ANNEXE

DÉCLARATION COMMUNE DU SOMMET MARITIME INTERNATIONAL VIRTUEL SUR LA RELÈVE DES ÉQUIPAGES

Nos efforts collectifs pour lutter contre la pandémie de coronavirus (COVID-19) ont démontré la nécessité cruciale de donner la priorité au fonctionnement continu des chaînes d'approvisionnement mondiales pour assurer la résilience de nos économies nationales, et l'importance de faciliter le fonctionnement sûr et efficace du système de transport maritime, qui assure plus de 80 % du commerce mondial.

À cette fin, il est essentiel que les compagnies maritimes puissent continuer de procéder à la relève des équipages dans le monde entier, ce malgré les restrictions appliquées par de nombreuses autorités nationales en réponse à la pandémie.

En tant que représentants des gouvernements participant au Sommet maritime international virtuel sur la relève des équipages organisé le 9 juillet 2020 par le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, nous sommes profondément préoccupés par la crise mondiale.

Plus précisément, les obstacles permanents qui affectent la relève des équipages des navires, l'impact sur le bien-être des gens de mer et l'impact que tout échec des gouvernements à résoudre ces questions aura sur le transport maritime, qui doit pouvoir continuer à fonctionner de manière sûre et efficace pendant le temps que durera la pandémie de COVID-19.

Nous notons en particulier avec une grande préoccupation que :

- l'incapacité des exploitants de navires du monde entier à procéder à la relève des équipages constitue le problème opérationnel maritime le plus urgent à résoudre pour assurer la sécurité et l'efficacité du commerce mondial;
- on estime qu'au moins 200 000 marins doivent être rapatriés immédiatement, dont beaucoup sont sous contrat d'équipage prolongé et doivent rentrer chez eux depuis longtemps, en plus d'un nombre similaire de marins qui doivent rejoindre leurs navires de toute urgence afin de permettre aux navires de commerce effectuant des voyages internationaux de continuer leur exploitation en toute sécurité;
- les tours de service des gens de mer ne peuvent pas continuer à être prolongés et doivent être limités à une durée inférieure à 12 mois, comme le prévoit la [Convention du travail maritime \(CTM\) de 2006](#), telle que modifiée - le secteur mondial des transports maritimes estime que, depuis mars 2020, seuls 25 % environ des relèves normales d'équipage ont eu lieu; outre les préoccupations humanitaires et de bien-être de l'équipage, et les questions de conformité réglementaire, il existe un risque croissant que la fatigue et les problèmes de santé mentale puissent conduire à de graves accidents de mer;

- la complexité de la facilitation de la relève des équipages des navires, quelle que soit la nationalité des gens de mer, exige une action concertée ainsi que l'accès à des vols commerciaux vers les principaux pays d'origine des gens de mer et les pays où a lieu la relève des équipages;
- la santé et le bien-être des gens de mer sont primordiaux et sont inextricablement liés à la sécurité et à l'efficacité continues de l'exploitation des navires;
- l'incertitude entourant une éventuelle deuxième vague de COVID-19 met en avant la nécessité d'agir rapidement et sans plus attendre pour permettre la relève des équipages et éviter de nouvelles conséquences sur la chaîne d'approvisionnement mondiale déjà fragile, qui repose sur les marchandises transportées par les navires;
- les enseignements tirés de l'épidémie de COVID-19 doivent être utilisés pour créer des protocoles internationaux en partenariat avec le secteur maritime et les organismes de réglementation, afin de fournir des instruments pratiques pour faciliter les opérations de transport maritime et permettre aux gens de mer de jouer leur rôle essentiel, en cas de future pandémie mondiale.

Nous reconnaissons donc l'importance des engagements énoncés ci-dessous et, de toute urgence :

- .1 Encourager tous les États Membres de l'Organisation maritime internationale (OMI) à désigner les marins comme "travailleurs clés" fournissant un service essentiel, afin de faciliter une circulation sûre et sans entrave pour l'embarquement ou le débarquement d'un navire.
- .2 Envisager les possibilités juridiques d'accepter des documents reconnus au niveau international, tels que le [Certificat de la Convention internationale sur les normes de formation des gens de mer, de délivrance des brevets et de veille, les pièces d'identité des gens de mer de l'Organisation internationale du Travail \(OIT\) \(OIT 185\)](#) et une lettre de la compagnie des marins, portée par les marins comme preuve de leur statut de travailleur clé, et le but de leur voyage et de leur déplacement pour la relève de l'équipage.
- .3 Engager, aux niveaux national, multilatéral et bilatéral, des discussions sur la mise en œuvre, dans toute la mesure du possible, en fonction des circonstances qui peuvent prévaloir au niveau national ou local, du [cadre de protocoles recommandé visant à garantir la sécurité de la relève et du voyage des équipages pendant la pandémie de coronavirus \(COVID-19\)](#), diffusé aux États Membres de l'OMI sous couvert de la lettre circulaire No 4204/Add.14 le 5 mai 2020.
- .4 Examiner, en collaboration avec les ministères de la santé, de l'immigration et d'autres ministères, organismes et autorités concernés, la nécessité de toute restriction qui pourrait continuer à s'appliquer, au niveau national et/ou local, aux mouvements et aux voyages des gens de mer dans le cadre de la

relève des équipages des navires. Cela inclut la possibilité d'autoriser des dérogations à la quarantaine ou à des restrictions similaires conformément aux règles internationales ou aux directives réglementaires sanitaires pertinentes.

- .5 Envisager, en liaison avec les ministères et autorités compétents, y compris ceux qui sont chargés de l'immigration, des mesures temporaires, y compris (lorsque la législation applicable le permet) la possibilité de dérogations, d'exemptions ou d'autres assouplissements de toute exigence en matière de visa ou de documents qui pourraient normalement s'appliquer aux gens de mer.
- .6 Étudier, en coopération avec l'Organisation de l'aviation civile internationale et le secteur aéronautique, les moyens d'accroître l'accès, dès que possible, aux vols commerciaux à destination et en provenance des principaux pays d'origine des gens de mer et des aéroports situés à proximité raisonnable des ports maritimes où s'effectuent la relève des équipages.
- .7 Exhorter tous les Membres de l'OMI à prendre toutes les mesures nécessaires, dans leur zone de juridiction, pour garantir que les gens de mer touchés par la pandémie de COVID-19 bénéficient d'une relève de l'équipage en toute sécurité ainsi que d'un rapatriement dans leur pays d'origine ou leur lieu de résidence habituel.

Nous exprimons notre plus profonde gratitude aux gens de mer du monde entier qui ont continué sans relâche à exploiter des navires et à faire avancer le commerce tout au long de cette crise mondiale, et nous nous engageons à donner suite aux mesures prises lors de ce sommet avec l'urgence et la détermination qu'exige la situation.

Ensemble, nous pouvons éviter la crise mondiale qui se déroule en mer et jouer notre rôle pour aider le monde à vaincre le coronavirus (COVID-19).

Les Gouvernements des États suivants :

- Royaume-Uni
- Allemagne
- Arabie saoudite
- Danemark
- Émirats arabes unis
- États-Unis d'Amérique
- France
- Grèce
- Indonésie
- Norvège
- Pays-Bas
- Philippines
- Singapour